



## PLAN CANICULE

### Formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif

Je soussigné(e) ..... , déclare souhaiter que les renseignements ci-après soient recueillis par la Mairie de Saint-Vulbas dans le cadre des opérations de recensement de personnes vulnérables menées en explication du plan canicule et des instructions préfectorales qui s'y rapportent. J'ai bien noté que :

- ces données pourront être mise à disposition du Préfet de L'Ain en cas de déclenchement du plan canicule,
- tant que le plan canicule ne sera pas déclenché, le recueil des présentes données n'ouvre droit à aucune prestation nouvelle de quelque type que ce soit.

Nom, prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse **complète** (n° de rue, n° de bâtiment, n° d'appartement...) :

.....

.....

Téléphone fixe et téléphone portable : .....

.....

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone

Traitement particulier	OUI	NON
Nom du médecin traitant		
Service à domicile	OUI	NON
Personnes ou Organismes intervenants à domicile		

Signature du demandeur :

Fait à Saint-Vulbas, le.....

- L'intéressé
- Le représentant légal

*Demande d'inscription sur le registre nominatif à retourner en Mairie  
403 rue Claires Fontaines 01150 SAINT-VULBAS Tél : 04.74.61.52.09  
[accueil@mairiestvulbas.fr](mailto:accueil@mairiestvulbas.fr)*

## PLAN CANICULE

*Dans le cadre du plan canicule, les personnes vulnérables\* sont invitées à se faire recenser en mairie, en nous retournant la demande d'inscription.*

*La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée (ou son représentant légal) soit par un tiers. On désigne par tiers toute personne physique (parent, voisin, médecin traitant) ou morale (centre communal d'action sociale, service de soins à domicile).*

*\*Quatre catégories de personnes peuvent figurer sur le registre du plan canicule :*

- *Les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile.*
- *Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile.*
- *Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.*
- *Les personnes les plus vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...).*